

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 mars 2011  
(convocation du 14 mars 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,  
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,  
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,  
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,  
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE  
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,  
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,  
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,  
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,  
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,  
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL  
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,  
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,  
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,  
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,  
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,  
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,  
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,  
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40  
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h  
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier  
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert  
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine  
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle

M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15  
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole  
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu  
M. POIGNOGNEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine  
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda  
M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle  
M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**LGV SEA : Protocole d'accord RFF - Etat - CUB - Commune d'Ambarès et  
Lagrange**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (SEA) se raccorde au réseau ferroviaire existant, sur la commune d'Ambarès et Lagrave, au plus près de la Gare Saint Jean de Bordeaux et en continuité des infrastructures nouvelles ou modernisées au nord de cette dernière notamment dans le cadre de l'opération de suppression du « bouchon ferroviaire de Bordeaux ».

Cette grande infrastructure marquera de façon très forte et durable l'aménagement des territoires traversés et le cadre de vie de leurs habitants.

Sur le territoire d'Ambarès et Lagrave, la ligne nouvelle traverse plusieurs quartiers tant industriels que résidentiels ; sa réalisation est accompagnée de l'équipement en protection phonique des deux lignes existantes et de la modernisation de la halte dite de La Gorp sur la ligne classique Paris-Bordeaux et du déplacement envisagé de la halte dite de Lagrave sur la ligne Nantes-Bordeaux, tout ceci ayant un impact important sur le fonctionnement et le cadre de vie de la commune.

En effet le chantier de la LGV sur le territoire d'Ambarès et Lagrave va nécessiter plus de quatre années de travaux avec différentes phases provisoires d'exploitation du réseau ferré mais aussi de modification des infrastructures urbaines.

Il est donc déterminant que tout soit mis en œuvre pour garantir, au regard des compromis faits au bénéfice du projet d'intérêt général LGV-SEA et des obligations résultant du contrat de concession, le respect des intérêts locaux, qu'ils s'agissent de ceux de la communauté urbaine comme de ceux de la commune d'Ambarès et Lagrave.

Lors du Conseil du 11 février 2011, une attention particulière était demandé sur l'insertion et la conduite du chantier à Ambarès et Lagrave. Le protocole annexé à la présente délibération répond à ce besoin en instaurant un comité de pilotage présidé par le Préfet de Gironde et composé de représentant de la CUB, de la commune d'Ambarès et Lagrave, de l'Etat, de RFF et de LISEA (la société concessionnaire). Ce comité de pilotage est en charge de définir et de formaliser en amont, dans la conduite du projet, les conditions au bon déroulement et au succès de l'opération, en matière d'information, de concertation et

de transparence des relations et décisions et de coordination entre les divers intervenants sur les aménagements structurants de la commune d'Ambarès et Lagrave réalisés à l'occasion du chantier de la LGV

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la délibération n°2011/0109 du 11 février 2011 sur la convention de financement et de réalisation du tronçon central Tours-Bordeaux,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** la Communauté Urbaine de Bordeaux a un intérêt direct supérieur dans l'élaboration de ce protocole qui participe aux bonnes relations entre les signataires dans la recherche de solutions opérationnelles liées au raccordement de la ligne ferroviaire Tours-Bordeaux au réseau ferroviaire existant,

**DECIDE**

**Article 1 :**

d'approuver les termes du protocole d'accord à intervenir entre la Communauté urbaine, Réseau Ferré de France, l'Etat et la commune d'Ambarès et Lagrave,

**Article 2 :**

d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole d'accord ci-joint,

**Article 3 :**

d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes permettant l'exécution de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie-Verts, MM. GUICHARD et EGRON s'abstiennent  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 AVRIL 2011

PUBLIÉ LE : 6 AVRIL 2011

M. MICHEL HERITIE

